

Conseil Communautaire

VISIO-CONFERENCE

COMPTE-RENDU DU 18/02/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE ----- SEANCE DU 18 FEVRIER 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° 21-17	<p>Membres titulaires : 37 COUTIER – PONSIN – MAUSSIRE – CLAISSE – LEVEQUE – MEHENNI – DROUIN – MICHAUT – BOUYE – BAUDETTE – CAZE – VAN SANTE – COLLARD – BIANCHINI – RONDELLI – BENARD LOUIS – DERVIN – SAINZ – LAHAYE – BEGUIN – CHIQUET – LAFOREST – LOURDELET – BERTHIER – FAGLIN – CAPLAT – ROBERT – PIERROT – PICOT – REMY – GRANGE – BENOIT – GODRON – MARTINVAL – LELARGE – RICHOMME – GALIMAND</p> <p>Membres suppléants : 5 CREPIN – NOEL – BEGUINOT – LAVAURE – BRABANT</p>
L'an deux mille vingt et un, le 18 février, Le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, Dûment convoqué le 12 février, S'est réuni en Visioconférence, sous la présidence de Dominique LEVEQUE,	<p>Etaient présents :</p> <p>>Titulaires (formant la majorité des membres en exercice) : 33 COUTIER – PONSIN – MAUSSIRE – CLAISSE – LEVEQUE – MEHENNI – MICHAUT – BOUYE – BAUDETTE – CAZE – VAN SANTE – COLLARD – BIANCHINI – RONDELLI – DERVIN – SAINZ – LAHAYE – BEGUIN – CHIQUET – LAFOREST – LOURDELET – BERTHIER – FAGLIN – CAPLAT – ROBERT – PIERROT – GRANGE – BENOIT – GODRON – MARTINVAL – LELARGE – RICHOMME – GALIMAND</p> <p>>Suppléants (ne prenant pas part au vote) : 2 NOEL - BRABANT</p>
<p>NOMBRE DE MEMBRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EN EXERCICE : 37 • PRESENTS : 33 • REPRESENTES PAR LEUR SUPPLEANT : 1 • AYANT DONNE POUVOIR : 1 • PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE (quorum) : 34 • PRENANT PART AU VOTE : 35 	<p>Etaient absents : 0</p> <p>Etaient excusés : 4 DROUIN – BENARD LOUIS – PICOT - REMY</p> <p>Ont donné pouvoir : 1 BENARD LOUIS à BIANCHINI</p> <p>Suppléants représentant son titulaire : 1 BEGUINOT</p> <p>Secrétaire de séance : Pierre CAZE</p>

Début de séance : 18h15

Avant-propos :

1 - Monsieur LEVEQUE rappelle aux membres du Conseil la nécessité de communiquer à la CCGVM les dossiers relatifs au Plan de Relance qui sera officialisé entre l'Etat, la Région, les EPCI et probablement le Département.

Les fiches descriptives sont à retourner le 8 mars au plus tard pour une prise en compte au sein du PACTE sur 2021.

Les projets moins aboutis doivent également être communiqués dès que possible pour une visibilité sur le 2^{ème} semestre 2021 et/ou 2022.

2 – La CCGVM entame une phase d'acquisition de parcelles au sein de la zone d'activités de Tours sur Marne. La Safer, associée à cette réflexion, disposera d'un mandat pour procéder aux négociations.

- Parcelle ZC 221 (appartenant à JM Dauvergne) d'une surface de 1 ha 65,62 (située à proximité du giratoire « récemment » édifié avec le concours de Vranken)
- Parcelle ZC 44 (appartenant aux consorts Henry) d'une surface de 2 ha 07,91 (située à proximité de la maison de champagne Rapeneau)

ADMINISTRATION GENERALE – Communication de décisions ;

Il est porté à la connaissance du Conseil, des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par le Conseil notamment en matière de marchés à procédure adaptée, en l'espèce :

1-Déploiement d'une activité économique sociale et solidaire – travaux de réhabilitation de la Maison du Bûcheron (51160 GERMAINE) : avenants

Des besoins techniques ont été constatés en cours d'exécution à savoir :

Lot 5 – Couverture

>Le passage d'une gaine de ventilation devant la baie a entraîné la modification d'une ouverture pour une salle bureau consistant en la suppression d'une fenêtre en façade et l'ajout d'une fenêtre velux en toiture.

Lot 3 – Gros œuvre maçonnerie

>À la suite des travaux de démolition, des travaux complémentaires concernant la solidité de la structure porteuse sont apparus à savoir :

- Suppression travaux préparatoires sur façade avant ITE,
- Travaux complémentaires :
 - Comblement ancienne fosse
 - Chainages BA
 - Remaillage maçonnerie des ouvertures
 - Arase mise à niveau murs porteurs étage
 - Création sommiers BA support plancher étage

Il résulte de ces modifications une moins-value **au lot 6 – Menuiseries extérieures**, pour la suppression de la fenêtre susvisée, d'un montant de 711,43 € HT.

Ainsi, a-t-il été décidé de confier par avenant des travaux supplémentaires pour un montant de :

>1 453,95 € HT (avenant n°1), à l'entreprise GOMBERT, titulaire du lot 5 – Couverture, ce qui porte le montant du lot à 31 673,95 € HT ;

>2 866,86 € HT (avenant n°2), à l'entreprise LEON NOEL, titulaire du lot 3 – Gros œuvre maçonnerie, ce qui porte le montant du lot à 87 308,50 € HT.

2-Pressoria (Le Pressoir), Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne – Marché de travaux : avenants

➤ Les modifications suivantes ont été apportées par avenants :

Lot	Intitulé	Entreprise	Marché notifié	1er avenant	2e avenant	3e avenant	TOTAL MARCHÉ
3	Etanchéité - bardage	SMAC	289 587,25 €	70 584,20 €	sans incidence	- 30 498,22 €	329 673,23 €
6	Cloisons-doublages-faux plafonds	LES PLATRES MODERNES C. JOBIN	367 013,16 €	24 923,25 €			391 936,41 €
10	Menuiseries intérieures bois - miroiterie	LEMPEREUR	184 214,29 €	- 15 167,00 €	3 296,33 €		172 343,62 €
17	CFA/CFO/SSI	SPIE	559 000,00 €	57 667,17 € <i>(dont 60K€ acté par décision)</i>			616 667,17 €

				2020-17)			
21	Espaces verts - béton extérieur	IDVERDE	405 472,07 €	- 17 367,32 €			388 104,75 €
22	CVC Plomberie sanitaires	IDEX	699 550,65 €	36 823,06 €	11 489,74 €		747 863,45 €

Consistance des modifications :

Lot 3 : diverses suppressions de prestations et modification lanterneaux de désenfumage

Lot 6 : réalisation de cloisons à la place de murs en maçonnerie et diverses modifications de prestations rendues nécessaires par le contrôleur technique (cloisons coupe-feu, ajouts de garde-corps notamment)

Lot 10 : pose de plinthes dans les espaces scénographiques

Lot 17 : câblage de la cuisine (électrique et non plus au gaz comme initialement prévue) et optimisations du câblage des espaces scénographiques

Lot 21 : optimisation des terrasses-bois

Lot 22 : pose de la distribution de la plomberie dans les cuisines du restaurant selon plans des cuisines reçus en cours de chantier

3-Pressoria (Le Pressoir), Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne – Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) : avenant

Suite au contexte sanitaire actuel lié à la COVID-19, la réception prévisionnelle initiale prévue au 30/12/2020 a été décalée à la date du 26/02/2021.

Il en résulte ainsi, une prolongation de 2 mois du délai de travaux de l'opération, passant de 15,5 mois de réalisation à 17,5 mois, introduisant une revalorisation des honoraires.

S'agissant du chiffrage de la mission OPC et de la négociation, le montant de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dévolue à la durée des travaux de 16 mois, s'élève à 68 586 € HT.

La société IXANS a sollicité la CCGVM, pour la prise en compte de 2 mois d'extension sur la base d'une échéance mensuelle de 4 286 € HT ($68\,586 / 16 = 4\,286$ €), soit une demande d'honoraires complémentaires de $2 \times 4\,286$ € = 8 572 € HT.

Cette demande d'honoraires complémentaires est ramenée, suite à négociations, à 4 286 € HT.

Forfait initial de rémunération :

- Offre de base : 106 914 € HT
- Option 2 – Aménagement et mise en service : 4 831 €

Incidence financière de l'avenant

- Montant de l'avenant = 4 286 € HT
- Montant total des honoraires après avenant = 116 031 € HT

Les élus prennent acte des décisions

FINANCES – Association ENRESO 51 : renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs ;

La convention d'objectifs conclue avec l'association ENRESO 51 arrive à échéance.

Au regard de l'intérêt public de l'action qu'elle mène sur le territoire, il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.

Approuvé à l'unanimité

PERSONNEL – Création d'un poste de Secrétaire Générale ;

Le fonctionnement des services de la Collectivité nécessite la création d'un poste de Secrétaire Générale. Il appartient au Conseil de se prononcer sur la création dudit poste.

Approuvé à l'unanimité

EAU & ASSAINISSEMENT – Contrôle de la conformité des branchements assainissement dans le cadre de ventes immobilières ;

Dans le cadre de la délégation du service public d'assainissement à la société VEOLIA, il est prévu qu'en cas de mutation d'immeubles, le contrôle de conformité des installations privées est réalisé par le concessionnaire. Les frais de contrôle sont à la charge du vendeur du bien ou de son mandataire.

Ce diagnostic de conformité, valable 3 ans, permet de tenir informés les futurs acquéreurs des éventuels travaux de mise en conformité à réaliser.

Il constitue également un moyen opérationnel permettant de régulariser les situations de non-conformité.

Ce contrôle est déjà réalisé quasi systématiquement lors des ventes immobilières depuis plusieurs années et il semble judicieux de le rendre désormais obligatoire.

Aussi, est-il proposé au Conseil de se prononcer sur le caractère obligatoire des contrôles de conformité de l'assainissement collectif dans le cadre des futures ventes de biens immobiliers.

Approuvé à l'unanimité

EAU & ASSAINISSEMENT – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour des travaux d'assainissement rue des Boisseaux à Ambonnay ;

La commune d'AMBONNAY réalise actuellement un programme d'aménagement de la traverse communale RD37-RD19 ainsi que de rues adjacentes, notamment la rue des Boisseaux.

Des travaux d'assainissement et d'eau potable sont également prévus et la Communauté de Communes y est donc associée.

L'étude diagnostique du système d'assainissement d'Ambonnay a identifié la reprise et le redimensionnement de la conduite rue des Boisseaux comme action prioritaire.

L'échéancier de travaux pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune, approuvé par délibération en date du 16 juillet 2020, prévoit la réalisation de cette action en 2021-2022. Il est donc proposé, à l'occasion des travaux de voirie en cours, de prévoir la réhabilitation de ce collecteur. Le coût de l'opération est de 95 559 € HT.

Il est à noter que l'extension du réseau d'eaux usées prévue initialement rue des Arpents ne sera pas réalisée et représentera une moins-value de 55 444 € HT sur ce lot.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'intérêt de ces travaux et de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin qu'elle puisse apporter son soutien financier.

Approuvé à l'unanimité

ELECTRICITE /ECLAIRAGE PUBLIC – Effacement de réseau BT Route de Montflambert et de la Tuilerie à MUTIGNY : Participation au SIEM ;

En coordination avec les travaux de voirie prévus à MUTIGNY, en lien avec l'hôtel, le SIEM doit réaliser l'effacement des réseaux électrique et d'éclairage public situés route de Montflambert et de la Tuilerie.

Le projet prévu a été estimé à

- 170 000 € HT soit 204 000 € TTC pour l'effacement du réseau Basse Tension
- 15 000 € HT soit 18 000 € TTC pour l'effacement du réseau d'Eclairage Public

S'agissant des travaux d'effacement du réseau basse tension, il revient à notre collectivité de prendre en charge le coût de 8 500 € HT (170 000 € x 0.05).

Concernant l'éclairage public, la Communauté de Communes ayant délégué sa compétence au syndicat, une aide de 25 % du montant HT, plafonnée, est apportée par le SIEM. Il revient à notre collectivité de prendre en charge le coût de 12 407,48 € HT.

Il appartient au Conseil d'approuver le projet d'effacement des réseaux électrique et d'éclairage public susvisé et d'autoriser le versement au SIEM d'une participation totale de 8 500 € HT au titre du réseau basse tension et de 12 407,48 € HT au titre de l'éclairage public.

Approuvé à l'unanimité

ECLAIRAGE PUBLIC – Travaux neufs d'éclairage Public Rue Charles de Gaulle à BOUZY : Signature de la convention avec le SIEM ;

La Communauté de Communes dispose de la compétence en matière d'éclairage public, qu'elle a déléguée au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM).

En coordination avec les travaux de voirie et d'enfouissement du réseau basse tension prévus rue Charles de Gaulle à Bouzy, le SIEM réalisera le renouvellement des candélabres par du matériel basse consommation.

Le projet, qui comprend le renouvellement de 5 candélabres simples et 1 candélabre double feux a été estimé à 19 177,41€ HT.

L'aide du SIEM de 25% du montant plafonné, s'élève à 2 861,25 € HT. Il revient donc à notre collectivité de prendre en charge le coût de 16 316,16 € HT.

Il convient d'approuver ce projet et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec le SIEM.

Approuvé à l'unanimité

DECHETS – Renouvellement de la convention OCAD3E/Ecosystem lampes ;

OCAD3E et Ecosystem sont les éco-organismes en charge de la gestion des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques – exemple : écrans, machine à laver, etc., et cas particulier des lampes pour Ecosystem, sous-catégorie qui dépend des D3E) collectés en déchetteries.

Suivant le principe des REP (Responsabilité Elargie du Producteur), les écocontributions à l'achat financent la gestion de ces déchets, sans surcoût pour la Collectivité (une compensation financière (de l'ordre de 4 500€ /an) est versée à la Collectivité pour prendre en charge les coûts de fonctionnement liés à ces déchets, la communication, etc.).

Les précédentes conventions étant arrivées à échéance, il convient de signer une nouvelle convention avec ces éco-organismes, ré-agrésés par l'Etat (arrêté en date du 23 décembre 2020).

Approuvé à l'unanimité

TOURISME – Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir : marché d'aménagement de la scénographie et mobiliers – avenant ;

Dans le cadre du marché d'aménagement de la scénographie et mobiliers, il est proposé un ajustement sur le lot SC02 : Fournitures et intégration des matériels audio-visuels, multimédias, systèmes olfactifs et outil applicatif pour malentendants, attribué à ETC AUDIOVISUEL, pour un montant de 1 810 € HT, consistant en l'ajout d'un écran dans le hall d'accueil.

Cet écran permettra de diffuser des informations concernant à la fois le site (programme des manifestations du jour, événements à venir...) mais aussi les possibilités de découverte touristique sur la thématique du Champagne.

Pour mémoire, un 1er avenant en moins-value de – 343,74 € HT a été autorisé par délibération du 24/09/2020. Ainsi, appartient-il au Conseil d'autoriser le Président à signer un avenant d'un montant de 1 810 € HT, ce qui porte le montant dudit marché à 766 373,74 € HT

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- La MILO (Mission Locale) souhaite présenter ses missions à l'assemblée. Il est proposé de les convier lors d'un prochain conseil (avril ou mai 2021).

- Monsieur LOURDELET informe l'assemblée d'une récente rencontre entre les élus de la commune de Dizy et l'enseigne Leclerc. La direction de la société Leclerc est prête à mettre à disposition un terrain pour l'implantation de colonnes à verre.
- Monsieur LOURDELET souhaite également évoquer en amont de la réunion du SMITER du 22/02 les ajustements à réaliser aux abords du Leclerc, à proximité de l'arrêt de la ligne de bus.